

# REGLEMENT PARTICULIER du 20<sup>ème</sup> RALLYE DE LA VIE LES 17 ET 18 SEPTEMBRE 2022

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du permis d'organisation de la LRSA Bretagne Pays de Loire

Ouverture des engagements : lundi 18 Juillet 2022

Clôture des engagements : 5 Septembre 2022 minuit

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 17 Septembre 2022 au Bar « le GENOT » Place du Marché au Poiré sur Vie

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 17 Septembre 2022 de 8H à 15H

Vérifications administratives le : Samedi 17 Septembre 2022 de 8H à 12H et de 13H à 15H au Complexe de l'Idonnière le Poiré sur Vie

Vérifications techniques le : Samedi 17 Septembre 2022 de 8H15 à 12h15 et de 13H15 à 15H15 au Complexe de l'Idonnière le Poiré sur Vie

Heure de mise en place du parc de départ le : Samedi 17 Septembre 2022 à 8H15 Parking du Complexe de l'Idonnière le Poiré sur Vie

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 17 Septembre 2022 à 11H au Complexe de l'Idonnière

Publication des équipages admis au départ le : Samedi 17 Septembre 2022 à 16h15 Salle de l'Idonnière

Publication des heures et ordres de départ le : Samedi 17 Septembre 2022 à 16h15 Salle de l'Idonnière

Briefing des pilotes prioritaires le : Samedi 17 Septembre 2022 à 15H au PC Course Salle de l'Idonnière

Départ de la première étape le : Samedi 17 Septembre 2022 à 17H

Arrivée de la première étape (1<sup>ère</sup> voiture) le : Samedi 17 Septembre 2022 à 21H06

Départ de la deuxième étape le : Dimanche 18 Septembre 2022 à 8H30

Arrivée de la deuxième étape (1<sup>ère</sup> voiture) le : Dimanche 18 Septembre 2022 à 15H20

Vérification finale le : Dimanche 18 Septembre 2022 au Garage de la Colonne au Poiré sur Vie

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : Dimanche 18 Septembre 2022 30 min après l'arrivée du dernier concurrent Salle de l'Idonnière

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ASACO VALLEE DE LA VIE** organise le **20<sup>ème</sup> RALLYE DE LA VIE** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile BRETAGNE PAYS DE LOIRE le **24 Mai 2022** sous le numéro **R25** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **379** en date du **24 Mai 2022**.

### *Comité d'Organisation*

Président : Ludovic GREAUD

Membres : Tous les adhérents du Poiré Sport Auto

Secrétariat du Rallye, Adresse : Ludovic GREAUD 11, La Planche 44650 LEGE

Téléphone : 06 07 77 97 45

Site internet : rallyedelavie.fr

Mail : poiresportauto@gmail.com

Permanence du Rallye : Pendant le rallye au Complexe de l'Idonnière rue du Stade au Poiré sur Vie

### **Organisateur technique**

---

Nom : Ludovic GREAUD

Adresse : 11, La Planche 44650 LEGE

Mail : [poiresportauto@gmail.com](mailto:poiresportauto@gmail.com)

Téléphone : 06 07 77 97 45

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. JOUBERT Dominique	Licence n°1106/14860
Commissaires Sportifs	M. CONDEMINÉ Cathy	Licence n°1018/56617
	M. BEDIN Jean-Paul	Licence n°1209/3271
Directeur de Course	M. FAUVEL Serge	Licence n°1507/2517
Directeurs de Course Adjoints PC	M. MARTY Brigitte	Licence n°0915/136694
	M. MARTY Patrice	Licence n°0915/9699
Directeurs de Course Adjoints aux ES 1.2.4.6	M. MINEUR Jean-Louis	Licence n°1209/29169
	M. HABELIN Kevin	Licence n°1206/193149
Directeurs de Course Adjoints aux ES 3.5.7	M. MERLIOT Gilles	Licence n°1202/13096
	M. COUSIN Guillaume	Licence n°1210/206258
Commissaire Technique responsable	M. BERAU Régis	Licence n°1201/136886
Commissaires Techniques adjoints	M. GOURDON Luc	Licence n°1202/163936
	M. VALOT Hugues	Licence n°1207/45584
	M. SIONNEAU Mickael	Licence n°1201/261013
	M. BLANCHARD Sébastien	Licence n°1110/214917
Chargés des relations avec les concurrents	M. BLUTEAU Daniel	Licence n°1110/2974
	M. LEGUELLAUT Henri Louis	Licence n°1104/5555
Chronométrateurs	M. CHARON Patrick	Licence n°1209/42548
	M. TISSERAND Jean-Louis	Licence n°1106/181287
	M. GUION Maryse	Licence n°1202/12140
	M. RUBAULT Bernard	Licence n°1004/220582
	M. RUBAULT Jacqueline	Licence n°1004/220581
	M. VALLEE Cyril	Licence n°1201/123878
Chronométrateurs Stagiaire	M. CLIPET Franck	Licence n°1201/307572
Classement	M. MONFORT Stéphane	Licence n°1205/38611

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye de la Vie compte pour :

- La Coupe de France de Rallye 2023 : Coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue Bretagne Pays de Loire
- Le Championnat de l'Automobile club de l'Ouest

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Une heure de convocation de vérifications administrative vous sera transmis par mail, avec votre confirmation d'engagement.

Les vérifications administratives auront lieu le :

**Samedi 17 Septembre 2022 de 8H à 12H et de 13H à 15H**  
**Au Complexe de l'Idonnière rue du Stade au Poiré sur Vie**

Les vérifications techniques auront lieu le :

**Samedi 17 Septembre 2022 de 8H15 à 12H15 et de 13H15 à 15H15**  
**Au Complexe de l'Idonnière rue du Stade au Poiré sur Vie**

Les vérifications finales seront effectuées :

**Dimanche 18 Septembre 2022 Garage de la Colonne rue de la Colonne au Poiré sur Vie**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

*Conforme au règlement standard FFSA*

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 20<sup>ème</sup> Rallye de la Vie doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le

**Lundi 5 Septembre 2022 minuit à**  
**POIRE SPORT AUTO 11, La Planche 44650 LEGE**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée uniquement dans le Parc d'assistance prévu au Road Book

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la Vie représente un parcours de 130.80 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont :

**ES 1/2/4/6 La Claie ..... 4.300 Kms**  
**ES 3/5/7 La Maldemée.....7.600 Kms**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" (Roadbook).

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de **3 passages maximum**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

**Samedi 17 Septembre 2022 de 8H à 15H**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.